

Subventions à la plantation de haies, vergers, alignements d'arbres, taillis linéaires et entretien d'arbres têtards

Le saviez-vous ?

Le Service Public de Wallonie propose des subventions pour la plantation de haies, de vergers, d'alignements d'arbres, de taillis linéaires ou encore pour l'entretien d'arbres têtards.

Plusieurs objectifs sont visés par ces subventions.

Citons par exemple, la conservation et le développement de vergers hautes tiges d'anciennes variétés de pommes, de poires ou encore de prunes qui foisonnaient autrefois dans nos campagnes. Ces fruits plus savoureux sont, par leur rusticité, plus résistants aux maladies.

En plantant des arbres fruitiers, vous consommerez de manière plus locale et durable des fruits sains et délicieux.

Les haies visés par la subvention sont, elles aussi, bénéfiques pour la biodiversité. Le nombre et la variété d'espèces demandées (min. 3 dont 2/3 mellifères) offrent au regard des paysages aussi variés que colorés notamment en automne lorsque la végétation se prépare aux rigueurs de l'hiver. Elles procurent nourriture et abri à de nombreuses espèces animales comme les insectes butineurs (abeilles, bourdons, papillons) et les oiseaux qui profitent du feuillage pour élever leur progéniture et consomment les baies.

Au-delà du coup de pouce à la biodiversité, vous participerez à l'intégration paysagère et à la revitalisation des zones urbanisées. Les haies forment aussi d'excellents brises-vues pour profiter de votre terrasse en toute tranquillité.

Vous souhaitez agrémenter votre jardin d'une belle haie ?
Vous voulez retrouver le goût des fruits de votre enfance ?

Alors avant tout projet, n'hésitez pas à prendre vos renseignements !

Pour cela, vous pouvez surfer sur le site internet <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subventions-a-la-plantation.html?IDC=6057> ou encore téléphoner, selon la localisation du terrain concerné par les plantations, dans l'une des huit Directions extérieures du Département Nature & Forêts.

Aucune plantation réalisée avant l'acceptation de votre dossier ne sera subventionnée !